

DEC122757DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

La directrice d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120004INSU du 20 janvier 2012 portant création de l'unité UMS 3455 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers Paris Centre Ecce Terra » dont la directrice est Madame Laurence Eymard ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Philippe Agard Co-directeur chargé des plateformes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Philippe Agard, délégation est donnée à Madame Françoise Larincq AI Responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 octobre 2012

La directrice d'unité

Laurence Eymard

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012